

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-R-002**

**Séance à distance du 25 janvier 2022**

**Avis relatif à l'avant-projet de recharge sédimentaire dans la Réserve Naturelle  
Régionale des Isles du Drac**

Lors de la séance à distance du 25 janvier 2022, le CSRPN a examiné l'avant-projet de recharge sédimentaire dans la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Isles du Drac, projet qui nécessitera une demande d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect de cette réserve.

Le CSRPN rend un **avis favorable** sur l'orientation de cet avant-projet de recharge sédimentaire du Drac dans la RNR des Isles du Drac. Il souligne l'intérêt d'une telle démarche visant à ralentir le processus d'incision.

Néanmoins, le CSRPN souhaite apporter quelques recommandations :

- La granulométrie des 6 000 m<sup>3</sup> de matériau ajouté doit être plus précise et choisie au regard du débit morphogène de la rivière et de l'exploitation du barrage situé à proximité du site et géré par EDF ;
- La destination des matériaux « grattés » en rive gauche doit être précisée et justifiée en regard de l'objectif de relance du processus de dynamique alluviale ;
- Les inventaires sur la faune, notamment les invertébrés et la flore sur le secteur rive gauche de la principale zone de travaux, devront être approfondis et ne pas reposer uniquement sur une agrégation de données antérieures afin d'avoir un état des lieux actualisé de la zone impactée ;
- Il conviendrait d'apporter des précisions sur la gestion, prévention, suivi et traitements des espèces exotiques envahissantes ;
- Il apparaît nécessaire de prévoir des suivis écologiques plus forts les premières années, compte-tenu de la dynamique possiblement rapide des milieux dans ce contexte alluvial ;
- Il serait opportun d'ajouter au suivi de l'opération l'indicateur Rhomeo « Dynamique sédimentaire - Orthoptères », en veillant à réaliser un état initial avant travaux (au cours de l'été 2022 dans le cas où les travaux seraient réalisés à l'automne 2022).

Le CSRPN souhaite revoir ce dossier lorsque le projet sera finalisé.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

